



Demande de carte vie privée vie familiale

Par **momo**, le **07/05/2011** à **21:01**

Bonjour,

J'ai une autorisation provisoire de séjour pour soigner mon fils atteint d'une maladie chronique et dont le médicament n'existe pas dans mon pays. je voudrais savoir si je peux demander la carte de "vie privée vie familiale. Merci.

Par **mimi493**, le **07/05/2011** à **21:49**

Pour quel motif ?

Vu le changement de la loi sur les étrangers malades, espérons que le médicament en question n'est réellement pas disponible, et non à un prix exorbitant que vous ne pouvez payer.